

Compte-rendu de la réunion du Comité de Quartier du Champ du Cerf du 27 Janvier 2010

Présents : M. Bartholmey Hervé ; M. Bavye Raymond ; M. Blaecke Marc ; Mme Chebili Martine ; Mme Dandois Michelle ; M. Decool Jean-Claude ; M. Godefroy Alain ; M. Huard Patrick ; M. Leutrau Gilbert ; M. Salomé Patrick ; M. Stragier Bernard ; M. Cambron Stéphane.

Également présente, représentant la Municipalité : Denise Bavye, Conseillère Municipale Déléguée à la Démocratie Participative

Excusés : Mme Lemoisne Marie Josée ; M. Makaouangou Médard ; M. Philippe Francis

Absents : Mme Dumoulin Karine ; M. Mouveau Olivier ; M. Tastet Gérard

1. Informations/communications diverses :

Gilbert Leutrau présente ses vœux ainsi que ceux de M. Le Maire à l'assemblée.

Quelques rappels sur le fonctionnement et le rôle du Comité de Quartier.

Gilbert Leutrau informe d'un courrier qui va être adressé à Monsieur le Maire concernant les actions en cours du Comité de Quartier ainsi que les dossiers sur lesquels nous attendons une contribution forte de la Municipalité afin de les voir enfin aboutir favorablement (notamment le terminal de la Liane).

Monsieur le Maire est malheureusement absent mais tenait à présenter ses vœux à l'ensemble du Comité de Quartier ainsi qu'aux habitants du Quartier du Champ du Cerf.

Gilbert Leutrau souhaite par ailleurs à l'occasion de cette réunion, remercier Mme Bavye pour ses actions visant à fédérer le travail des trois Comités de Quartier. Une réunion entre les 3 instances s'est déjà tenue à son initiative en décembre, une autre est prévue prochainement.

Présentation du plan municipal « neige et verglas » (Mme Bavye) :

Comme l'ensemble des communes du département, Ronchin a été particulièrement affectée par les conditions climatiques difficiles de ce début d'hiver. Dans ce cadre la municipalité a tenu à informer la population des dispositifs prévus, affectés par ailleurs en cours de période par des renouvellements insuffisants du stock de sel. A cet effet Madame Bavye présente les plans de ce dispositif de déneigement.

Compte tenu du niveau de pénurie en sel constaté dans l'ensemble des communes, il est malheureusement impossible de garantir le déneigement de la totalité des axes routiers de la commune. Les bâtiments communaux et édifices fréquentés par le public sont prioritairement inclus dans le plan de déneigement.

Dans le cadre de la révision de ce plan de déneigement, la municipalité demande un recensement et des propositions d'inclusion par la population des axes routiers dangereux nécessitant impérativement un déneigement.

Une interrogation est portée quant à la possibilité de « délocaliser » une partie des stocks de sel vers les endroits le nécessitant le plus. Des propositions sont attendues, qui peuvent être remontées directement par courrier dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou celle du Centre Social du Champ du Cerf.

Il est rappelé que le déneigement des trottoirs devant les habitations constitue une obligation et relève de la responsabilité de chacun des habitants, étant entendu qu'il ne peut consister à pousser la neige sur la chaussée.

Des habitants souhaitent cependant faire remarquer que les machines de la DDE déneigeant les routes peuvent repousser la neige sur les trottoirs, et que dans ce cadre il est anormal que leur responsabilité reste engagée alors qu'ils avaient préalablement fait le nécessaire pour se conformer à cette obligation.

EHPAD :

Le Comité de Quartier avait souhaité donner à l'EHPAD le nom de Roger Bailleul.

Après consultation de sa famille, il a été décidé à la demande de celle-ci d'associer également le nom de son épouse. Après validation par la Mairie, l'EHPAD portera donc le nom de « Geneviève et Roger Bailleul » (annonce faite par M. le Maire à l'occasion de la cérémonie municipale des vœux, le dimanche 24 janvier).

Stationnement

Le comité souhaiterait une matérialisation de l'interdiction de stationner le long du stade Liévin-Boullet (Avenue Frédéric Chopin). Aujourd'hui, une partie de la rue Vincent Auriol offre la possibilité de stationnement mais n'empêche pas le stationnement sauvage sur le trottoir dans l'Avenue Chopin, par manque de discipline des automobilistes.

Avenue Frédéric Chopin : La pose de poteaux préserverait l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la largeur du trottoir étant de 1,80 m (obligation réglementaire d'1,40 m au minimum). Elle présenterait de plus l'avantage de permettre un fleurissement supplémentaire.

Le mobilier urbain relève de la compétence de LMCU ; or dans cette affaire LMCU ne s'engage pas.

En revanche la municipalité pourrait prendre à sa charge cet aménagement qui permettra l'installation de bacs à fleurs sur l'avenue Chopin. Il est demandé que ces équipements puissent être d'une hauteur minimale de 0,90 m pour garantir leur visibilité par les personnes malvoyantes.

Rue Vincent Auriol : les aménagements qui pourraient être réalisés ont de la même manière été refusés par LMCU (abaissement du trottoir). Face à ce refus, le Comité de Quartier réédite sa demande qu'à minima, les stationnements soient matérialisés par un marquage adéquat et qu'une solution soit trouvée pour franchir la bordure de trottoir.

2.Terminus de la Liane au Champ du Cerf :

Le point a été fait sur la consultation en cours effectuée auprès des habitants du quartier. Ce point a été communiqué dans le courrier adressé par le Comité de Quartier à M. le Maire (cf point 1).

Ce problème a déjà fait l'objet de plusieurs interpellations, à la fois par le Comité de Quartier et par la Mairie, mais n'a donné aucune avancée significative.

M. le Maire a souhaité remettre le problème en avant à l'occasion d'une réunion avec M. Quiquet (LMCU), ce dernier ayant déclaré ne pas être informé de l'avancement du dossier mais le prendre en charge, avec un engagement de donner une réponse d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2010.

Remarque : le prolongement de la Liane demandé par le Comité de Quartier pourrait avoir pour avantage de régler aussi de lui-même ce problème de terminus.

A l'occasion de la cérémonie des vœux M. le Maire a annoncé que plusieurs communes interviennent activement pour la création d'une ligne transversale. Il s'agit donc d'une volonté politique forte.

Cependant aucun plan de circulation n'a été défini à ce jour, il n'existe donc pas d'assurance que cette ligne transversale puisse passer par le Champ du Cerf et se terminer à Villeneuve d'Ascq.

3.Fleurissement et aménagement des placettes :

Suite à la demande de la municipalité et du Comité de faire des propositions concernant le fleurissement et l'aménagement des placettes, quelques réponses sont parvenues aux services municipaux.

L'inventaire reste néanmoins en cours pour des réaménagements de placettes défoncées.

De plus des actes d'incivilité sont toujours à déplorer (Place de la Solidarité par exemple, où les fleurissements sont constamment arrachés).

4.Travaux de voirie dans le Clos Saint-Saëns :

Rappel : une partie du clos est encore soumise à la copropriété, et la Mairie n'a donc pas la maîtrise des aménagements. Les démarches à entreprendre auprès du bailleur sont à la charge des habitants, un appui de la Mairie étant cependant envisageable.

Les habitants déplorent le manque d'information de la part de HEN, concernant les travaux (planification, nature des travaux prévus, etc ...). HEN a en effet seulement invité les habitants des logements restants concernés par la copropriété.

Par ailleurs les habitants auraient souhaité que l'espace vert restant dans le bout de l'impasse soit transformé en emplacements de stationnement. Ces travaux n'ont pas été prévus par HEN, LMCU ne souhaitant par ailleurs pas récupérer cet espace.

De même une parcelle (au fond à gauche de l'impasse) qui reste dans la copropriété n'est pas concernée par les travaux prévus, et suscite les interrogations des habitants concernés (pour remarque, une plaque d'égout est située à cheval sur le domaine privé et celui de HEN, pour laquelle les travaux de réfection n'ont par conséquent pas été réalisés).

Madame Baye rappelle que la conformité aux normes d'accessibilité sera la condition de la reprise du terrain dans le domaine communal. Cependant les plans et les travaux ayant été réalisés sans la moindre coopération des riverains, ces derniers se trouvent « pris en otage » par les décisions de HEN.

5.Talus et / ou murs antibruit :

Les services municipaux sont en train de recenser les propriétaires des terrains sur lesquels des buttes et/ou murs antibruit pourraient être érigés.

Par contre les jardins de la rue La Bruyère donnent directement sur la rue de Lesquin empêchant donc d'établir des murs. Toutefois, Le comité demande d'étudier la possibilité d'une butte anti-bruits le long du champ jouxtant les jardins ouvriers.

6. Devenir du Bowling :

Le Bowling va rouvrir fin février. C'est une animatrice UFOLEP, qui s'est lancée dans cette entreprise.

7. Devenir du stade Liévin-Boullet :

Le stade est actuellement fermé par mesure de sécurité. Il ne s'agissait pas d'une catiche mais d'un simple affaissement de terrain. Toutefois, il n'y aura plus d'utilisation par les clubs. Il devrait être de nouveau ouvert prochainement pour l'accès aux enfants du quartier.

8. Compte-rendu de la réunion avec le commandant de police :

Un incident récent est encore à déplorer : incendie dans les encombrants.

Aucune solution durable et suffisante n'a pu être trouvée à ce jour, pour cause notamment de manque d'effectifs policiers.

Cependant, depuis la réunion, des rondes de véhicules de patrouille ont été constatées.

9. Chemin Zola :

La commune de Lesquin a refusé de déposer une demande d'aménagement à la Commission Accessibilité Départementale, concernant le trottoir trop étroit. Le problème n'est donc pas réglé.

M. Lambert poursuit ses actions auprès des deux municipalités en vue d'un dépôt de demande de travaux à la Commission précitée. Il insiste aussi sur le problème de rupture de la chaîne de déplacement, liée à l'obligation de traverser la chaussée.

10. Points divers :

Un problème d'écoulement d'eau est signalé par les habitants du chemin d'Esquermes, qui nécessite une action de réfection de la voirie.

A l'angle des rues Descartes et l'Abbé Grégoire, la dangerosité de la circulation reste toujours aussi forte, liée au stationnement récurrent de camions de chantier de l'EHPAD et autres sur les trottoirs, supprimant la visibilité qui permettrait de rouler en toute sécurité.

Entre la place de Târnaveni et la place de la Solidarité, des habitants ont signalé un poteau électrique qui penchait. Après ce signalement, le poteau a été enlevé mais pas remplacé, laissant les câbles électriques pendants. Ce point est pris en compte par la Mairie pour réalisation des travaux nécessaires.

Madame Bavye informe le Comité et les habitants du Champ du Cerf qu'un budget de 200.000 euros sera voté à l'occasion du conseil municipal du 1^{er} février pour la réalisation de travaux de mise en conformité. Par ailleurs, divers travaux seront réalisés par les ouvriers municipaux. La loi impose ces travaux qui permettront de faciliter l'accès aux personnes à

mobilité réduite. D'ici à 2015 tout les bâtiments ainsi que la voirie devront être mis aux normes. C'est donc un vaste et coûteux programme qui va, en un premier temps, concerner les écoles Jean-Moulin et René-Coty. Par ailleurs, déjà d'autres lieux publics ont (par exemple) leur rampe d'accès.

Prochaines réunions publiques en 2010 :

Le 17 mars,

Le 30 juin,

Le 15 septembre,

Et le 24 novembre,

à 18h30 (à la Maison du Grand Cerf).